



Succession et abus de confiance

Par aurel21, le 10/03/2015 à 23:46

Bonsoir,

Voilà mon histoire, mon père est décédé en mai 2014, il vivait en concubinage depuis 8 ans, nous nous rencontrions 2 fois par an mes rapports avec ma belle mère étaient cordiaux sans plus. Nous nous mettons d'accord sur le déroulement des obsèques, elle me précise que mon père avait une assurance capital décès de 3000 euros. IL avait une voiture que mon frère et moi avons vendue 1600 e, le jour même la somme était virée sur le compte de ma belle mère, plus 2240 e, ma part de capital décès de la sécurité sociale, mon frère ne souhaitant rien lui donner.(son droit)

Le jour du décès nous nous sommes rendu ma belle mère et moi même au pompe funèbre, il a fallu régler 459 e sur le moment pour la concession cimetièrè, elle a fait un chèque à son nom en me mettant tout de même locataire de cette concession, en disant qu'elle se rembourserait avec le capital décès de la sécu,(je lui avait dit que je lui donnerai une partie de celle-ci pour couvrir les frais.[s]En résumé elle a touché de ma part 3845 e et 3000 e d'assurance décès pour une facture totale de 5059 euros ,concession comprise; donc un surplus de 1781 e.[/s] Tout se passait bien, mais il y a quelque jour j'ai reçu un sms de sa part qui disait : "Je porte plainte pour abus de confiance contre vous en accord avec mon avocat pour les 459 e de concession que tu ne pas remboursé." Je suis encore sous le choc du contenu de sms. Les factures ont été soldées, elle a même pu garder 1781 e pour elle. Je comprends pas ! ou alors si, vengeance parce que mon frère refuse de lui céder sa part ?!

Je me pose des questions sur son honnêteté, ce soir je lui ai demandé de me donner les décomptes du compte bancaire de mon père, elle a refusé. J'ai du mal à comprendre la somme de 700 e à la clôture de celui ci (mon père hospitalisé pendant 7 mois, était dans l'incapacité de dépenser de l'argent et la sécurité sociale lui versé des indemnité d'environ 700 e/ mois) mais sur le moment je ne doutais pas de la bonne foi de ma belle mère.

[fluo][/fluo]

Mes questions/

Comment puis-je récupérer ses décomptes ? La banque peut-elle me les fournir 10 mois après le décès ?

Sa plainte peut-elle aboutir ? dois-je me rapprocher d'un avocat ?

Merci de prendre le temps de me lire et de me répondre [smile9][smile9]